

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. DELAUX Stéphane à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHAIER Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Commune de BORDEAUX - Réalisation d'une enquête sur le centre ville de Bordeaux en vue de la dotation individuelle pour la collecte mécanisée des déchets ménagers - Appel d'Offres - Autorisation -

Monsieur MOULINIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Conformément au Plan Collecte, la Communauté Urbaine de Bordeaux poursuit son action d'équipement des usagers pour la collecte des déchets ménagers en porte à porte.

La présente opération concerne le centre ville de la commune Bordeaux où les habitants seront dotés de bacs individuels pour la collecte des ordures ménagères et la collecte des déchets recyclables, en remplacement des bacs de proximité actuellement installés sur le domaine public.

Afin de connaître le nombre et la capacité des bacs à acquérir et à distribuer, il est nécessaire de réaliser une enquête exhaustive auprès d'une population estimée à 30.000 habitants.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point les documents de la consultation des opérateurs économiques afin de lancer un appel d'offres pour la réalisation de cette enquête.

Cette consultation se fera sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 3^{ème} alinéa, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Cet appel d'offres ouvert est lancé en vue de l'attribution d'un marché à bons de commande avec minimums et maximums arrêtés en quantités, en application de l'article 77-I du Code des Marchés Publics.

Ce dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^{ème} étage – Hôtel de la Communauté), conformément aux articles L 2121 – 12 et L 2121 – 13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le marché est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2009.

Le marché à bons de commandes est conclu à prix unitaires révisables trimestriellement.

Sur la durée totale du marché, le nombre minimum de fiches enquête est estimé à 18.000 et le nombre maximum à environ 26.000 fiches enquête.

Le montant maximum de l'opération, sur la durée totale du marché étant de l'ordre de 455.000 Euros H.T., la mise en concurrence sera donc lancée au niveau européen.

Le financement s'effectuera sur les crédits prévus au budget annexe des déchets ménagers et assimilés :

CHAPITRE	ARTICLE	BUDGET ANNEXE	C.R.B.
011	6042	11	O300

Cette opération sera financée par la T.E.O.M., les recettes d'exploitation du service et pour partie le budget principal.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

- à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique ou le groupement d'opérateurs économiques qui aura émis l'offres économiquement la plus avantageuse, en réponse à l'appel d'offres ouvert, et, en cas d'insuccès, à précéder à la recherche de prestataires soit par un nouvel appel d'offres sur la base des nouveaux documents adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par marché négocié, en application des articles 35 I 1° et 35 II 3° du Code des Marchés Publics,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
Par délégation,
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
31 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 31 JANVIER 2008